

## LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION EN BRETAGNE VUS PAR LE MARQUIS DE NORMÉNY

Le mémoire ci-dessous a été trouvé par nous au château de Darfeld près de Münster en Allemagne. Peut-être n'est-il pas inutile d'exposer en quelques lignes comment un document original relatif à l'histoire des premiers incidents révolutionnaires en Bretagne, peut figurer dans les archives d'un manoir westphalien.

Le destinataire du mémoire est le baron Franz von Fürstenberg (1). Né en 1729, celui-ci appartenait à une vieille famille qui, depuis le xvi<sup>e</sup> siècle avait déjà fourni nombre de prélats et d'hommes d'Etat. Son intelligence et ses connaissances, notamment dans le domaine linguistique, lui permirent de rendre, très jeune encore, de grands services dans les négociations que les autorités de Münster engagèrent avec les deux partis pendant la guerre de Sept ans pour réduire au minimum les destructions et les charges imposées à la ville. Peu après, l'archevêque de Cologne, qui était en même temps évêque de Münster, mais se désintéressait de ce diocèse, confiait à Fürstenberg le soin de l'y représenter. Aussitôt celui-ci déploie une activité considérable, rebâtit la ville, développe l'industrie locale, régleme l'exercice de la médecine, allège le servage, améliore la répartition de l'impôt : toutes mesures qui sont originales, non pas tellement par leur contenu que par l'esprit qui les anime — Fürstenberg étant, à la différence de tant de prélats d'alors,

---

(1) Sur Fürstenberg les deux ouvrages essentiels sont ceux de W. Esser (Munster, 1846) et de E. Esch (Fribourg-en-Brigau, 1893).

un catholique fervent — et par les méthodes employées où l'on ne retrouve pas la brutalité et *l'a priori* de la plupart des « Aufklärer ».

Cette activité prit partiellement fin en 1780. L'archevêque ayant à ce moment demandé un coadjuteur (qui devait être aussi son successeur désigné), Fürstenberg posa sa candidature. Mais les grandes puissances s'en mêlèrent, surtout l'Autriche, qui était désireuse d'étendre son influence vers le Nord. Sous sa pression et non sans mal, Max-Franz, le plus jeune fils de Marie-Thérèse, fut élu par les chapitres de Cologne et de Münster. Fürstenberg donna sa démission de ministre, mais garda ses pouvoirs de vicaire général *in spiritualibus* et de directeur de l'enseignement. Il put donc, à ce dernier titre, continuer l'œuvre à laquelle son nom reste tout spécialement attaché, et qui lui valut alors une véritable célébrité : la réforme de l'éducation. En 1776 il avait publié une ordonnance sur les études secondaires, puis ce fut la fondation de l'Université de Münster, et enfin la réorganisation, pour ne pas dire la création, de l'école populaire. Ces initiatives firent alors grand bruit et quand les Prussiens, en 1803, annexèrent le Münsterois, ils ne purent cacher leur admiration, si mal disposés qu'ils fussent en général pour cette province catholique qui les accueillait en intrus.

Fürstenberg, par l'éclat de ses talents et l'intérêt de ses réformes, avait groupé peu à peu autour de lui quelques personnalités connues sous le nom de « Cercle de Münster » (2). Nous y trouvons réunis la princesse Gallitzin, admirée de Diderot et amie du philosophe Hemsterhuis, le pédagogue Overberg et, plus tard, le poète Stolberg dont la conversion, en 1800, devait provoquer les remous que rapporte M<sup>me</sup> de Staël. Deux événements font date dans la vie du cercle : la visite de Hamann, qui d'ailleurs mourut à Münster en 1788, et celle de Goethe qui, dans ses Mémoires a laissé une charmante évocation des quelques jours passés dans cette ville au retour de Valmy.

Or, peu après, le Münsterois allait être envahi de réfugiés français, principalement ecclésiastiques. On estime à sept

(2) Joseph GALLAND, *Die Fürstin Gallitzin und ihre Freunde*, 2 vol. Cologne, 1880. Voir sur les émigrés, p. 193 et suiv.

mille le nombre des prêtres émigrés qui passèrent à Münster de 1793 à 1796. Deux mille s'y fixèrent pour plus ou moins longtemps. Nommons le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, et les deux frères Jean-Baptiste et Charles-Louis du Plessis d'Argentré, respectivement évêques de Séez et de Limoges. Tous trois moururent à Münster. Presque tous les réfugiés étant dénués du nécessaire (six seulement, dit-on, avaient de quoi subvenir à leurs besoins), ils trouvèrent auprès de Fürstenberg et de ses amis une aide dévouée et persévérante. Ceux-ci fondèrent un hospice pour les prêtres âgés, procurèrent à beaucoup une situation, facilitèrent de leur mieux le logement des autres et firent appel à la charité publique, grâce à leurs vastes relations depuis le Holstein jusqu'en Russie.

Parmi les émigrés laïcs, relativement peu nombreux, qui se trouvaient à Münster figure le marquis de Normény, l'auteur du document reproduit ci-dessous et qui avait été rédigé à la demande de Fürstenberg, toujours curieux de l'actualité.

P. BRACHIN

*Chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres  
de Rennes.*

★  
★

Le signataire de cette *Notice sur la Révolution française*, le marquis de Normény, a joué un certain rôle dans le début des événements en Bretagne. Il était présent lors de la première assemblée de la Noblesse, provoquée par l'annonce des fameux édits du 8 mai 1788, et il en a laissé un récit coloré ; il a participé à la polémique : sa lettre à Volney était connue mais, jusqu'à présent, l'anonymat n'en avait pas été percé. Les relations de Normény avec Lanjuinais, le nom même de son précepteur, Claude Savary, qui a laissé une œuvre littéraire, son style aisé, son esprit assez impartial, son incontestable hauteur de vues, tout dénote un homme de valeur dont le rôle aurait pu s'amplifier si le destin ne l'avait jeté en exil. Du moins le seul fait de la démarche effectuée auprès de lui par Fürstenberg montre que sa personne avait attiré l'attention de ses hôtes et que son témoignage était compté pour quelque chose.

Ce gentilhomme est cependant resté totalement ignoré des historiens bretons. Cela tient à son âge relativement jeune (il avait en 1788 vingt-sept ans) et au fait que sa famille, fixée en Bretagne depuis peu, n'y était pas notable.

C'est son père, semble-t-il, qui vint s'établir dans la Province à la suite de son mariage. François-Nicolas Le Peinteur, seigneur de Normény et Breuilly, était originaire l'évêché de Coutances. Il quitta la Normandie pour la Bretagne en venant épouser à Pleugueneuc (3), le 15 octobre 1759, Reine-Magdeleine Visdelou, fille du comte de la Villethéart, marquis de Trans, et de sa femme, Marie-Arthuze du Boisbaudry.

Dès le mois d'août 1755 on réglait la succession de M. de Visdelou récemment décédé. Les terres de Champagné, en Gévezé, et du Petit-Rocher, en Pacé, échurent à sa fille, M<sup>me</sup> de Normény.

Elle-même se trouva veuve en 1775, n'ayant eu de son mariage qu'un fils unique, Arthur-François-Luc Le Peinteur, l'auteur de notre *Notice*. Il se qualifia d'abord chevalier seigneur de Normény, du Mesnil-Normand, de Breuilly, du Bois-Jugan, de Pacé et de Champagné. Les trois premières terres devaient être l'héritage paternel, lui-même était né à Cenilly (Manche), le 14 janvier 1761 (4). Son mariage l'attacha encore davantage à la Bretagne. Il épousa, probablement en 1786, Renée-Marie de la Villéon, fille de Guillaume, seigneur de la Villevalio, en Hillion (de la branche de la Villepierre), native de Pommeret, dans l'évêché de Saint-Brieuc (5).

De cette union sont issus, à la veille de la Révolution, trois enfants : Arthur-François-Toussaint, né en Saint-Sauveur de Rennes, le 29 octobre 1787 ; Sophie-Marie, née à Rennes, le 16 octobre 1788, et Charles-Edouard, dont nous ignorons la date de naissance mais qui était certainement plus jeune.

(3) Ille-et-Vilaine, ar. Saint-Malo, c<sup>on</sup> Tinténiac.

(4) L'acte de naissance, en Notre-Dame-de-Cenilly, qualifie le père de « chevalier, seigneur de Normesnil, Breuilly, patron honoraire de cette paroisse ». La marraine était Françoise-Sévère-Natalie Visdelou, demoiselle du Gage.

(5) Hillion, Côtes-du-Nord, ar. et c. Saint-Brieuc. Pommeret. *ib.*, c. Lamballe.

Selon Courcy, Normény prit part aux Etats de Bretagne en 1786 et fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du Parlement de Rennes en 1788 (6). Une sœur de M<sup>me</sup> de Normény, Saint-Claude de la Villéon, épousa un avocat général au Parlement de Bretagne, Hippolyte Loz, marquis de Beaucours (7). Je ne sais la date précise de ce mariage. C'était le troisième que contractât Loz de Beaucours, dont la seconde femme était morte; durant l'émigration, le 1<sup>er</sup> février 1795, à Haarlem (Hollande).

Le marquis de Normény, ayant émigré, ses biens furent confisqués. En 1825 l'indemnité brute attribuée à ses enfants fut évaluée, pour Pacé et Champagné, à 69.976 francs; la rente résultant de la liquidation fut de 1.800 francs (8).

Toute cette famille survécut à la Révolution et rentra en France. Le marquis de Normény mourut à Rennes le 1<sup>er</sup> janvier 1821. Sa veuve s'éteignit, à soixante-dix-huit ans, le 27 décembre 1834, dans la même ville.

Leur fille Sophie-Marie mourut également à Rennes, sans avoir contracté d'alliance, le 24 juillet 1832. Le plus jeune fils, Charles, décéda, assez âgé et célibataire, à Plélo où il vivait chez sa belle-sœur, veuve de son frère aîné. Cet aîné, Arthur, fut magistrat. Conseiller à la Cour de Rennes, suivant ordonnance du 8 juillet 1818, il fut démissionnaire en 1830 par refus de serment à Louis-Philippe. Il s'était marié, le 1<sup>er</sup> février 1815, à Château-Goëlle en Plélo, avec Alexandrine-Marie-Toussainte de la Lande de Calan, fille du marquis de Calan, capitaine au régiment royal de Piémont cavalerie, et de Marie-Josèphe-Catherine-Pélagie de Quengo. De ce mariage le conseiller de Normény n'eut pas de fils et son nom s'est éteint (9).

(6) *Nobiliaire*, t. II, p. 346.

(7) Conseiller en 1775, avocat général en 1779. SAULNIER, *le Parlement de Bretagne*, t. II, p. 601.

(8) Archiv. dép. I.-et-V. 9 P. 57, case 92. M. Henri Jouin-Dubois, sous-archiviste, m'a obligeamment aidé dans mes recherches.

(9) Plélo, Côtes-du-Nord, ar. Saint-Brieuc, c. Châtelaudren. Je dois à la propre nièce du conseiller de Normény, M<sup>me</sup> la comtesse de Vernéville, née Calan, quelques renseignements que M. de Calan, directeur au Grand Séminaire d'Issy, a bien voulu me communiquer. Ma documentation généalogique provient, en grande partie, des dossiers Saulnier, à la Bibliothèque municipale de Rennes. Voir aussi BANÉAT, *Le Département d'Ille-et-Vilaine*, t. III, p. 28 et 103, et GUILLOTIN DE CORSON, *Grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, t. I, p. 129.

La *Notice* que nous publions, découverte par mon collègue, M. Brachin, dans des archives privées de Westphalie, a été écrite pendant l'émigration et peu après le 14 novembre 1795, date de la mort du colonel d'Hervilly, qu'elle relate comme un fait récent. Sans doute ce tableau contient beaucoup de traits connus mais, outre qu'il révèle des incidents non négligeables, il exprime, en termes d'une bonne tenue littéraire, la doctrine qui a inspiré la Noblesse bretonne dans sa conduite vis-à-vis du Pouvoir. Nous l'avons annotée succinctement et nous pensons qu'on la lira sans ennui (10).

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

### NOTICE SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Après avoir fait observer que, faute d'avoir sous la main les brochures et articles qu'il a publiés naguère (11), il sera peut-être incomplet, mais qu'il ne dira rien qui ne soit « bien authentique », l'auteur brosse en deux pages un tableau de la corruption qui régnait en France depuis la Régence, des dissensions sociales et enfin de la crise financière. Il poursuit :

Par ce que je viens de dire vous jugez aisément quelle fermentation causèrent les édits annoncés sous Louis seize après l'assemblée des Notables (12). L'indignation vint à son comble lorsque, pour en assurer le succès, l'archevêque-ministre, Brienne, personnage depuis longtemps favorisé à la Cour et méprisé partout ailleurs, voulut chasser les corps antiques et vénérables auxquels l'on peut reprocher des

---

(10) L'ouvrage fondamental sur la question reste celui de mon père : Barthélemy POCQUET, *Les Origines de la Révolution en Bretagne*. 2 vol., 1885. On consultera aussi Augustin COCHIN, *Les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne*, 2 vol., 1925, et le dernier chapitre de l'histoire des *Etats de Bretagne*, par Armand REBILLOU, 1932.

(11) De ces brochures et articles probablement anonymes, nous ne connaissons que la *Lettre* contre Volney citée plus loin.

(12) On sait que l'Assemblée des notables réunie à Versailles fut congédiée le 25 mai 1787 par Loménie de Brienne qui, aussitôt, fit rendre cinq édits comportant, entre autres mesures, l'établissement d'une subvention territoriale.

fautes mais qui, plus d'une fois, ont sauvé la monarchie, lorsqu'il voulut leur substituer pour l'enregistrement et la vérification des impôts, des hommes qu'engraissait l'abus de l'impôt. Il en formoit je ne sais quel tribunal qu'il appelloit Cour nationale (13).

Toutes les provinces éclatèrent en murmure. La Bretagne et le Dauphiné firent plus : ils résistèrent.

La Bretagne n'étoit point gouvernée comme le reste du royaume. Elle ne tenoit point à la Couronne par les mêmes titres. Elle n'avoit été ni conquise ni achetée : elle s'étoit donnée. Ainsi ce que les philosophes ont dit du pacte social n'étoit point une chimère pour elle. Un contrat positif existait. Il avait été passé entre le Roy et les Etats de la province, après la duchesse Anne, veuve de Charles huit et morte femme de Louis douze. Les Etats, composés des évêques, des abbés et des députés des chapitres, de tous les nobles, âgés de vingt-cinq ans et prouvant au moins cent ans de noblesse, et de quelques municipaux pour le tiers état ; les Etats accordoient ou refusoient l'impôt, participoient à la législation, en un mot étoient pour la Bretagne ce qu'avoient été pour la France les Etats Généraux. Ceux-ci n'avoient plus lieu : les nôtres avoient été conservés par des clauses formelles et par la sage précaution d'accorder seulement l'impôt pour deux ans, au bout duquel terme sans une nouvelle convocation, le dernier paysan n'auroit pas payé un sol au Roy. A la clôture de chaque assemblée, les Commissaires du Roy présents, l'on faisoit solennellement lecture du contrat d'union ; on nottoit les conventions, l'on articuloit les griefs, l'on en demandoit le redressement. Pendant l'intermédiaire des Etats, les finances et la plupart des branches de l'administration étoient confiées par évêché à dix-huit personnes dont six de chaque ordre. Deux officiers, nommés procureurs syndics, résidant tour à tour à Paris et dans la province, veilloient

---

(13) Il s'agit ici des édits du 8 mai 1788 qui, sans supprimer tous les parlements, diminaient leur juridiction et les dépouillaient du droit d'enregistrement confié désormais à une « Cour plénière ». Le dernier de ces édits suspendait l'activité des parlements jusqu'à l'organisation des grands bailliages qui devaient hériter d'une partie de leurs attributions.

spécialement à la conservation de nos franchises. Dans le vray tous les Bretons y veilloient, tous aimoient leur constitution. Les gentilshommes, par là même qu'ils étoient administrateurs, avoient une grande influence sur le peuple, ils ne fréquentoient point la cour, vivoient dans leurs terres, se connoissoient tous. Si le *palladium*, si le contrat étoit menacé, tous accouroient au premier signal. Les syndics, les commissions intermédiaires servoient de noyau, dirigeoient les démarches, les légalisoient ; renforcés par le nombre, en faisoient eux-mêmes de plus vigoureuses. Un prince opiniâtre auroit vraisemblablement surmonté la résistance, mais il auroit fallu détruire une administration très difficile, presque impossible à remplacer, très avantageuse d'ailleurs puisque, pesant moins sur le peuple, elle remplissoit davantage le trésor royal. Il auroit fallu désoler l'une des plus belles provinces. Ne valoit-il pas mieux chasser le ministre méchant ou étourdi ? Nos réclamations trouvoient toujours des protecteurs à Versailles, car les courtisans ne haïssent pas toujours l'injustice, mais bien l'homme injuste quand il possède une place enviée. Ainsi nous avons des droits, et les moyens et l'habitude de les deffendre.

Les édits surpris à Louis seize violant ouvertement une partie de ces droits et menaçant tous les autres, l'on devoit s'attendre à notre résistance. Rennes, capitale et siège du Parlement, s'agita la première. Cette ville, très peuplée quoique sans commerce extérieur, s'alimentoit de l'argent qu'y versoient plusieurs familles nobles, les Etats qui ne s'assembloient guère ailleurs, le Parlement et sa suite, avocats, procureurs, écoliers de droit, officiers de justice de toute espèce et plaideurs. De tout cela se composoit une masse d'hommes plus particulièrement disposés à recevoir le mouvement.

La première impulsion fut donnée par une quarantaine de gentilshommes, tout au plus, les autres se trouvant dispersés dans les campagnes, lorsque le comte de Thiard vint exécuter les édits. Instruits de ses projets plusieurs jours avant son arrivée, les 40 s'assemblèrent presque en secret : ils gémirent d'abord, ils cherchèrent ensuite les moyens d'opposition. Ils les cherchoient sans les trouver.



Je crois voir encore celui qui faisoit les fonctions de président parcourir la petite assemblée, demandant à tous les membres, l'un après l'autre, quel expédient devoit être employé, et chacun répondoit tristement qu'il n'en connoissoit pas. Nous allâmes cependant en grande pompe offrir nos services au Parlement qui restoit chambres tenantes ; reçus avec les plus grands honneurs et assis sur les fleurs de lys, nous protestâmes au nom de la noblesse contre tout acte attentatoire aux droits de la province. La multitude, électrisée par le spectacle, nous escortoit et nous combloit de bénédictions. Néanmoins nous étions inquiets. L'un de nous ayant proposé une sorte d'hana-thème politique par lequel on devoit à l'infamie quiconque seroit assez lâche pour entrer dans les tribunaux de nouvelle création, la formule rédigée sur le champ fut aussitôt signée. Nous n'étions pas alors plus de vingt. J'avoue qu'en réfléchissant sur le petit nombre, sur la vigueur de l'acte, sur les interprétations que pouvoit lui donner un ministère évidemment tyrannique, sur la marche des troupes qui arrivoient de toutes parts, sur l'inconstance et la lâcheté du peuple, je dormis d'un très mauvais sommeil la première nuit, depuis ma signature apposée. Heureusement notre arrêté ne fut pas intercepté comme il pouvoit l'être, il parcourut la province sans obstacles ; partout il fut accueilli, partout les Ordres s'empressèrent de le souscrire : avant huit jours l'on comptoit plusieurs milliers de signatures (14).

Assurés de l'opinion, renforcés par beaucoup de gentilshommes qui au lieu d'envoyer leur adhésion, l'apportoient eux-mêmes (15) ; animés par la justice de notre cause et par je ne sais quel sentiment inconnu à l'homme isolé, très vif dans les assemblées nombreuses ; les troupes qui nous effrayoient avant leur arrivée, présentes n'en impo-

---

(14) Ce récit est une des parties les plus originales de la présente *Notice*. Jusqu'ici les historiens n'ont pas donné de détails sur cette première réunion de la Noblesse. Voir la « note d'infamie » dans Pocquet, o. c., t. I, p. 118 ; sur l'arrivée de Thiard et de Bertrand à la fin d'avril 1787, *ibid*, p. 29.

(15) Chateaubriand fut du nombre. *Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. Biré, t. I, p. 249. Les signataires de la note d'infamie finirent par être 1429. Pocquet, t. 1, p. 71 note.

sèrent à personne. Nos arrêtés n'étoient plus secrets ; nous les portâmes au comte de Thiard ; nous le prîons, ou plutôt nous lui enjoignons de les notifier à la Cour : cela se faisoit sans menaces et sans oublier le respect dû au Prince et à son représentant, mais avec bien de l'énergie. Je suis très persuadé qu'il nous voyoit toujours sortir avec plaisir (16).

C'étoit, à ce que l'on m'a dit, car je ne l'ai jamais vu qu'en public, un homme très aimable, très propre à la société privée, où il portoit de la gayeté et de l'esprit. Il faisoit de jolis vers, de ceux qu'on appeloit vers de toilette (17), du reste, n'entendant pas grand'chose aux affaires, dont il ne s'étoit jamais occupé. Il étoit attaché à la maison d'Orléans. On l'a guillotiné sous Robespierre (18).

Il avoit pour bras droit l'Intendant de la province Bertrand, qui depuis a été ministre (19). Personnage différent à tous égards, de mœurs austères, grand travailleur, très propre à son emploi dans toute autre province, fort déplacé dans la nôtre, où loin d'être vice-rois les intendants étoient presque nuls. Des manières hautaines l'avoient brouillé avec les Etats, des tentatives pour accroître son autorité, avec le Parlement. Aux uns il avoit été contraint de faire des excuses publiques ; des médiateurs l'avoient réconcilié avec l'autre, ce n'avoit pas été pour longtemps : au moment dont je parle il y avoit guerre ouverte entre le Parlement et lui.

Tout à coup, lorsqu'on s'y attendoit le moins, et sans être prié, il déclare qu'il connoit les droits de la province,

---

(16) C'est le 26 mai que Thiard reçut la noblesse bretonne venue lui présenter un mémoire de protestation. Pocquet, t. I, p. 120. Voir dans cet auteur ce qui est dit du comte de Thiard, commandant en chef dans la province, et de l'intendant Bertrand de Molleville, p. 29 et suiv., sur la « scission » prononcée contre ce personnage, *ibid.*, p. 31, 32, 36.

(17) Littré cite des expressions analogues : propos de toilette, pilier de toilette.

(18) Le comte de Thiard avait été, en 1762, premier écuyer du duc d'Orléans. Né à Paris le 7 janvier 1723, il y fut guillotiné le 26 juillet 1794.

(19) Ministre de la Marine en 1791.

qu'il les respecte et les respectera toujours, qu'il ne contribuera jamais à leur porter atteinte, qu'il renoncera plutôt à sa place (20). Le public l'apprend, ne veut pas y croire, cède enfin à l'évidence. Aussitôt magistrats, gentilshommes, bourgeois, toute la ville de courir à l'intendance. On admire, on exalte celui qui sacrifie avec tant de noblesse ses ressentiments particuliers. On parle de lui ériger des statues. Il reçoit les compliments ; il les reçoit en homme accoutumé aux grandes actions ; il n'a fait que son devoir ; il trouve sa récompense dans son cœur.

Deux jours après on le voit aux côtés de M. de Thiard, il marche au Parlement, le dissout, le chasse, ferme les portes du Palais. Le commandant paraît triste et humilié. Lui, va la tête haute, regarde ce peuple avec dédain, jouit de son triomphe. Ce triomphe ne fut pas long. La multitude furieuse vouloit le mettre en pièces. Les bûches, les pierres voloient de toutes parts. Comme il passait sous mes fenêtres je lui vis jeter une corde à nœud coulant. Si elle l'avoit atteint, mille personnes pouvant la tirer, c'en étoit fait de sa vie. Heureusement il se trouvoit à la porte de M. de Thiard, chez lequel il entra. Il n'en sortit que la nuit, et partit travesti. Avoit-il joué le public ? Avoit-il changé d'avis ? Voilà ce que j'ai toujours ignoré (21).

Le même jour, M. d'Hervilly, celui qui vient de mourir à Londres, de blessures reçues à Quiberon (22), faillit être assommé à la tête d'un détachement de quinze ou vingt hommes. Colonel, il ne devoit pas être là, il méritoit même des reproches, car s'il est beau de faire plus qu'il n'est exigé, ce n'est pas quand on soutient contre ses concitoyens une cause évidemment injuste. A le voir si dévoué

(20) Sur ces propos tenus au premier président dans la visite que Bertrand lui fit, lors de son retour à Rennes, voir Pocquet, I, p. 32 et 85.

(21) Sur l'émeute qui suivit la séance d'enregistrement au Parlement, le 10 mai, voir Pocquet, t. I, p. 24 et suiv. et p. 100. M. de Normény habitait en Saint-Sauveur et, d'après son récit, non loin de l'hôtel Blossac où l'intendant et le commandant firent retraite.

(22) Le comte d'Hervilly, alors colonel du régiment de Rohan, colonel du régiment de Royal-Louis à Quiberon, blessé le 16 juillet 1795, mourut le 14 novembre suivant. Cette mention date l'écrit de Normény. Sur l'attitude de d'Hervilly dans l'émeute, voir Pocquet, t. II, p. 169, suiv. et 204.

au despotisme, je l'aurais compté d'avance parmi les courtisans déserteurs, je me serais trompé. Fidèle jusqu'à la fin, toujours attaché sinon à la monarchie, du moins au monarque, il a été l'un des chefs de la garde constitutionnelle. Il était très petit, très brave, très froid dans le péril et d'une grande activité.

Quoiqu'il y eut plusieurs autres émeutes, personne, que je sache, n'y a péri. C'étoient vrais jeux d'enfans auprès de celles qui ont suivi. Dès lors les bourgeois de Rennes voulurent porter les choses à l'extrémité et faire une attaque en règle pour déloger les troupes cantonnées dans leur ville, mais la noblesse s'y opposa (23). Un corps de grands propriétaires ne lève pas aisément l'étendard de la révolte ; nous voulions conserver nos droits et non pas attaquer ceux du Prince. D'ailleurs le comte de Thiard, naturellement doux et intimidé, se conduisoit avec modération. Les magistrats ayant déclaré qu'ils ne céderoient qu'à la force étoient prisonniers dans leurs maisons, mais les sentinelles, placées pour la forme, gardoient seulement la porte cochère. Nos assemblées n'éprouvoient aucun obstacle. La notte d'infamie et la crainte du peuple rendoient impossible la formation des nouveaux tribunaux. Les Etats, sur le point d'être réunis, alloient donner un nouveau poids à nos réclamations (24). L'on se borna donc pour le moment à députer au Roy douze gentilshommes chargés de nos griefs (25), tandis que le procureur syndic, actuellement de service dans la province, la parcouroit formant au nom de la loi, partout où il en seroit besoin, les oppositions convenables (26).

Le syndic se faisoit accompagner par un avocat nommé Gohier, lequel a depuis été ministre (27).

(23) Sur ces visées des bourgeois rennais voir Pocquet, t. 1. p. 93 et 94.

(24) Les Etats convoqués d'abord pour le 27 octobre 1788 furent ajournés au 29 décembre suivant.

(25) Ces douze députés porteurs d'un mémoire de la noblesse daté du 5 juillet 1788 arrivèrent à Paris avant le 9. furent embastillés dans la nuit du 14 au 15 du même mois et libérés le 12 septembre. Pocquet, t. I, p. 231-276.

(26) Sur le comte René de Botharel et sa tournée, voir Pocquet, t. I, p. 55, 265, Cochin, t. I, chapitres II et VII.

(27) Louis-Jérôme Gohier fut ministre de la Justice, du 14 mars 1793 au 20 avril 1794 (1<sup>er</sup> floréal an II). KERVILER, *Bio-Bibliographie*, t. XVI, p. 274 et *Cent ans de représentation bretonne*, 2<sup>e</sup> Série. Ass. Législat., p. 47.

(Passage en blanc dans le manuscrit)

Je me permets les anecdotes que n'exclut pas la simplicité d'une notice et je glisse aussi légèrement que possible sur les faits trop généralement connus. Par exemple la *Gazette de Leyde* qu'on lit ici, et à laquelle on envoyoit de Bretagne les articles tout faits, ayant beaucoup parlé de nos Députés, je ne la répéterai pas. Tout le monde a sçu qu'ils furent mis à la Bastille. On ne les y mit pas pour avoir porté nos plaintes au pied du trône, ce qui auroit été trop odieux, mais pour avoir convoqué les Bretons résidans à Paris et les avoir fait souscrire à nos arrêtés. Coupables aux yeux du ministre par cela seul qu'ils étoient à Paris, peut-être lui offrirent-ils quelques prétextes par leur imprudence, car il s'en falloit beaucoup que ce fussent des têtes froides. Les choix ne tombent guère sur celles-ci dans les moments critiques.

Cette manière de nous répondre avoit été prévue. Aussitôt connue, aussitôt partirent cinquante-quatre autres Députés choisis dans tous les Ordres et chargés de réclamations encore plus vigoureuses (28). Ils devoient notifier au ministre que ses efforts étoient vains, que, jusqu'à justice obtenue, les députations ne discontinueroient pas, qu'une de cinq cens étoit toute prête, qu'à celle-là, s'il le falloit, succéderoit la province entière. Paris fermentoit, on n'y parloit que des Bretons. Le ministre très déconcerté jouoit la fureur. Il avoit tout calculé, disoit-il, et jusqu'à la guerre civile ; il alloit tout mettre à feu et à sang. Effectivement il envoyoit de nouvelles troupes en Bretagne, et, M. de Thiard lui paraissant trop faible, il lui substituoit pour le commandement militaire, le maréchal de Stinville-Choiseul (29). Un

(28) Sur la députation des cinquante-trois (et non 54) membres des trois ordres, désignés le 1<sup>er</sup> août 1788, arrivés à Paris le 17 et reçus par Necker appelé au pouvoir le 25, voir Pocquet, t. I, p. 271 et suiv.

(29) Ce projet de Loménie s'évanouit avec la chute de ce ministre. Le comte de Thiard conserva ses fonctions et ne quitta définitivement la Bretagne que le 18 mai 1789. Pocquet, t. II, p. 367. — Jacques-Philippe de Choiseul, duc de Stainville, avait été promu maréchal de France le 13 juin 1783. Potier de Courcy, dans sa continuation de l'*Histoire généalogique* du P. Anselme, dit que ce maréchal comte de Stainville, né à Lunéville en 1727, mourut sans enfants en 1789 (t. IV, p. 796). Voir *Lettre de M<sup>me</sup> la C<sup>tesse</sup> de Kerabry au maréchal de Stainville*, pour se plaindre de la conduite du maréchal à l'égard du comté de Keratry, 3 octobre 1788. Imp. à Rennes, 1788.

maréchal de France en imposait beaucoup alors et celui-là plus qu'un autre, par sa grande réputation de sévérité. On le comparoit presque au duc d'Albe et, réellement, à juger d'après les vraisemblances, sujets plus fidèles que les Flamands mais non moins attachés à nos franchises, nous pouvions redouter les mêmes rigueurs.

(L'auteur analyse ici un ouvrage qu'il écrivit alors, à l'âge de vingt-neuf ans (30) pour démontrer aux militaires l'inanité de l'obéissance passive.)

Telle est l'esquisse de cet ouvrage dont j'ai peut-être le droit de parler, n'en ayant pas fait d'autre usage que de le jeter au feu presque aussitôt après l'avoir achevé. Lanjuinais (31) et un autre de mes amis, les seuls auxquels j'en eusse parlé, m'encouragèrent fort à le donner à l'impression. Je résistai. Le temps écoulé pendant mon travail m'avoit procuré de nouvelles lumières. La foiblesse du gouvernement commençoit à percer et, sans prévoir tout ce qui depuis est arrivé, l'on entrevoioit que, certain degré de mouvement une fois donné, ne l'arrêteroit pas qui voudroit. D'ailleurs, presqu'au même instant les affaires changèrent de face. Paris craignit la banqueroute (32), s'agita dès lors avec fureur: Brienne fut chassé et nos Députés sortirent de la Bastille. La joye qu'inspira leur retour fit bientôt place à de nouveaux sentiments.

Plusieurs souverains, cachés sous le manteau de la philosophie, venoient d'ébranler ou même de renverser les barrières qui les séparoit du despotisme. A leur exemple, le cabinet de Versailles avoit repris l'ancien système d'élever les communes pour abaisser les ordres supérieurs. On ne vouloit plus que deux classes de sujets : les courtisans, qui n'ont point de volonté, et le peuple auquel on se flattait d'en donner une. M. de Brienne surtout, désespérant de vaincre les Ordres réunis et de réduire les deux premiers, s'étoit attaché au troisième et, pour le détacher de la confédéra-

(30) Normény entra dans sa vingt-neuvième année le 16 janvier 1789.

(31) Sur ce personnage qui fut député à la Constituante et à la Convention après avoir été professeur à la Faculté de Droit de Rennes, voir entre autres LEVOT, *Biographie bretonne*, t. II, p. 144 et KERVILLER, *Recherches et notices sur les députés de la Bretagne*, t. II, p. 13-58.

(32) Allusion à la suspension des paiements le 16 août 1788.

tion n'avoit épargné aucuns artifices. A toutes les audiences qu'avoient obtenues les cinquante-quatre Députés, le Roy et surtout la Reine, laissant à peine tomber un regard ou fixant d'un œil sévère les ecclésiastiques et les nobles, faisoient toujours l'accueil le plus gracieux et le plus distingué aux bourgeois. Des hommes soudoiés parcouroient les campagnes, se mêloient avec le peuple, semoient les soupçons contre la noblesse et le clergé. Des libelles affreux propageoient la calomnie. Versailles nous les envoyoit par milliers, et bientôt pour rendre la circulation plus rapide, les libellistes eux-mêmes furent envoyés.

Le chef de ces misérables, Chassebœuf, autrement dit Volney, a été membre de l'Assemblée constituante et par elle revêtu d'une place très lucrative, en Corse, à ce que je crois. Il s'étoit déjà fait une sorte de réputation par je ne sais quelle diatribe contre les Turcs, dédiée, comme de raison, à l'immortelle Catherine, et par une critique très amère des lettres sur l'Egipte, ouvrage agréable qu'avoit composé l'un de mes anciens précepteurs nommé Savary (33). Ce Volney n'étoit pas Breton et nulle raison n'indiquant qu'il se mêlât de nos affaires, encore moins qu'il fût à Rennes, de son grénier il pouvoit impunément décocher ses traits empoisonnés. Evêques, magistrats, gentilshommes, tous étoient frappés, tous ignoroient quelle main lançoit les coups. Je l'ignorois aussi. Je feignis cependant de le savoir, et dans une lettre imprimée avec cette épigraphe tirée des épîtres à Atticus, *populares isti modestos etiam homines sibilare docuerunt*, j'annonçai que je connoissois parfaitement le libelliste (34) ; j'en donnois pour preuve l'histoire de sa vie que j'avois imaginée d'après ses propres écrits et les traits généraux qui composent nécessairement le caractère de ces infâmes calomniateurs. Je plaisantois d'abord ; peu à peu l'ironie devenoit plus amère, je l'accablois enfin de

(33) Constantin-François Chassebœuf, qui prit le pseudonyme de Volney, est né à Craon (voir les Dictionnaires de Célestin Port, t. III, p. 749 et de l'Abbé Angot, t. III, p. 921). Son *Voyage en Egypte et en Syrie* parut en 1787. Claude Savary avait publié ses *Lettres sur l'Egypte* en 1785. Elles furent rééditées l'année suivante. Il les fit suivre en 1788 de *Lettres sur la Grèce*. Il a rédigé une grammaire arabe et laissé quelques traductions de cette langue.

(34) L'épigraphe se trouve dans les lettres de Cicéron à Atticus, livre II, lettre 19, § 2, « ces démagogues ont appris même aux modé-

tout le mépris, de toute l'indignation qu'il m'inspiroit. N'ayant appris son nom que longtemps après, je n'ai pas su quel effet ma lettre produisit sur lui. Ses feuilles devinrent moins fréquentes, et même plus réservées, mais peut-être par d'autres causes : comme disent les logiciens, tout ce qui arrive *post hoc* n'est pas *propter hoc*.

Ce n'aurait pas été à coups de plume qu'il eût fallu combattre de tels adversaires. Loin de les réprimer, Brienne renvoïé, Necker le protégea plus ouvertement encore (35). Ils multiplièrent donc et développèrent merveilleusement tous les germes de discorde.

Jamais cependant l'union n'avoit été plus nécessaire. Jamais la Bretagne ne s'étoit trouvée dans une situation plus critique. Les Etats Généraux approchoient. Ces Etats si désirés par les autres François, nous ne pouvions les envisager absolument sous les mêmes rapports, non que la bonne ou mauvaise administration du royaume dont nous faisons partie, nous fût indifférente, mais plus familiarisés avec les assemblées de ce genre et sachant par expérience que le Saint Esprit n'y présidoit pas toujours, le bonheur public ne nous en paroissoit pas l'infaillible résultat. Quelle qu'en fût la composition, nous pouvions redouter leurs entreprises contre des lois qui faisoient notre bonheur et la jalousie des autres provinces. Nous le devions surtout dans le moment actuel, les affaires étant principalement dirigées par M. Necker qui, dès son premier ministère, avoit manifesté des projets hostiles, qui, dénoncés par nos syndics et censurés par notre Parlement, tandis qu'ailleurs on lui érigeoit des autels, ne nous avoit jamais pardonné (36).

---

rés à siffler » (trad. Bailly, éd. Garnier, t. I, p. 146-147). Mon aimable collègue, M. Maréchal, m'a aidé à retrouver ce passage. Le manuscrit de Normény porte *vigilare* au lieu de *sibilare* mais son pamphlet ne commet pas cette bévue. Il était intitulé « Le Comme pour voir ou Première lettre à l'auteur de la *Sentinelle du Peuple*. » Pocquet, II, p. 130. *La Sentinelle* parut en cinq numéros, du 10 novembre au 25 décembre 1788.

(35) Sur l'idée que la Cour protégeait Volney, voir Pocquet, t. II, p. 117.

(36) Necker, idole de la France, ne trouva que dans les Etats de Bretagne une hostilité prononcée, a dit M. Marcel Marion. Les Etats le citèrent devant le Parlement de Rennes pour répondre de ses attaques contre la constitution bretonne. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, contin. de La Borderie, t. VI, p. 363.



Combien sa grande influence pouvoit être dangereuse ! Combien pouvoit l'être la tendance générale aux innovations ! Qu'elles n'effrayassent pas les autres provinces, à la bonne heure ! Mais nous qui pouvions perdre au change, nous qui avons une constitution éprouvée, falloit-il l'abandonner à la légère et confier notre sûreté à des machines de fabrique nouvelle, offertes peut-être comme une leurre et que leur propre fragilité, ou le premier caprice du gouvernement, pouvaient également détruire ? Au milieu de ces grands ébranlements il étoit possible que les autres devinssent heureux comme nous, il l'étoit que nous devinssions malheureux comme les autres. La plus grande réserve, la plus grande vigilance nous étoient donc prescrites.

Ainsi voioit la plus saine partie des Bretons, mais l'autre, séduite par des pamphlets et par le désir d'augmenter son importance, ne respiroit que réformes et, ne se bornant pas à les attendre, vouloit en donner l'exemple (37).

Ici finit la notice qui certainement n'eût pas été rédigée sur ce plan, sans le dessein où j'étois de la pousser beaucoup plus loin et surtout si les circonstances eussent permis d'y réfléchir davantage. J'ai retranché quelques détails trop minutieux et j'aurois volontiers supprimé la Notice entière mais, quoiqu'elle n'éclaircisse pas, autant que je l'eusse souhaité, l'une des époques les moins connues de la Révolution, elle peut faire nombre dans un recueil de pièces du même genre.

Le Marquis de NORMÉNY.

---

(37) Après les événements de 1788 on trouve encore le nom de Normény parmi les signataires de la protestation du 19 janvier 1789 contre l'arrêt du Conseil suspendant les Etats (Arch. dép. 2 F 12). C'est la dernière trace de son activité publique en France.